



140 €
TTC
FORFAIT JUNIOR
(JUSQU'À 16 ANS)

165 €
TTC
PAR ADULTE

Week-end FUTUROSCOPE

les **10&11** Mars 2018 2 Jours / 1 Nuit

154 €
TTC
FORFAIT JUNIOR
(JUSQU'À 16 ANS)

189 €
TTC
PAR ADULTE

les **10&11** Novembre 2018

crédit photo : CUBE Creative / B. COMTESSE / BRUNE / FUTUROSCOPE

Plongez dans l'atmosphère fun, futuriste et féérique du Futuroscope avec plus de 25 expériences à partager ! Prenez votre envol et, les pieds dans le vide, planez autour du monde dans **L'Extraordinaire Voyage**, l'attraction préférée des visiteurs. Et à la nuit tombée, vivez une soirée magique avec **La Forge aux Etoiles**, l'aquaféerie imaginée par le **Cirque du Soleil** (tous les soirs, spectacle inclus dans le prix du billet).

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'hébergement en chambre double à l'hôtel du Futuroscope 1*
- le petit-déjeuner
- les 2 jours d'entrée au parc

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 8€/personne.

conception & réalisation : Solution Graphique / 06 07 498 562 photos non contractuelles

VOYAGES EN AUTOCAR 2018



L'émotion aussi en autocar !



626 avenue George Washington 62400 BETHUNE
Tél : 03 91 82 82 82 - email : contact-artesiens@transdev.com
Numéro IM : IM062120007 - 571 723 014 Arras - S.A.S au Capital Social de 516 256 Euros

www.autobusartesiens.com

JANVIER

- 6 COQUELLES : « channel outlet store »
- 13 PARIS : journée liberté
- 20 ASHFORD designer outlet

FÉVRIER

- 10 SALON RÉTROMOBILE
- 11 CARNAVAL DE BINCHE et ses fameux Gilles !
- 24 & 25 Week-end LONDONNIEN

MARS

- 2 Journée HARRY POTTER, Couloisses d'une grande aventure
- 3 PARIS : journée liberté
- 3 SALON DE L'AGRICULTURE : L'évènement agricole de référence !
- 24 & 25 Week-end FUTUROSCOPE
- 24 DISNEYLAND PARIS, vivez la magie !
- 31 ASTERIX, faites le plein de sensations épiques !

AVRIL

- 7 KEUKENHOF, le paradis des fleurs !

- 14 BRUGES, la petite Venise du Nord
- 21 Les Cerfs Volants à BERCK, «Rencontre entre ciel et sable»
- 22 PARIS : Musée des arts forains & temps libre sur l'île de la Cité

MAI

- 5 & 6 Week-end RHIN romantique
- 8 FOIRE DE PARIS : une expérience shopping unique !
- 13 ASTERIX, faites le plein de sensations épiques !
- 19 PARIS : Grévin & Hard Rock Café

JUIN

- 16 GROTTES DE HAN : La Nature, grandeur Nature !
- 23 HONFLEUR, au coeur de la célèbre cité millénaire...
- 30 FILONS À L'ANGLAISE : jardin & shopping dans le KENT

JUILLET

- 7 VERSAILLES, les Grandes Eaux Nocturnes
- 21 & 22 Week-end ZOO PARC DE BEAUVAL et CLOS LUCÉ

- 29 TOUR DE FRANCE, sur les traces du Maillot jaune !

AOÛT

- 4 EFTELING : un univers enchanté !
- 11 VALLOIRES & SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
- 15 LONDRES, en liberté !
- 25 PAIRI DAIZA, en pleine nature !

SEPTEMBRE

- 8 LE SOUFFLE DE LA TERRE : émerveillement garanti !
- 22 Sur les rives d'AMSTERDAM
- 29 LA CHAMPAGNE : un terroir pétillant et authentique

OCTOBRE

- 7 LE MONDIAL DE L'AUTOMOBILE fête ses 120 ans !
- 27 & 28 Week-end EUROPA PARK, le plus européen des parcs d'attractions !

NOVEMBRE

- 3 WALIBI, ça décoiffe !

- 10 BRASIL TROPICAL, le plus grand cabaret brésilien à Paris !

- 10 & 11 Week-end FUTUROSCOPE

- 24 DISNEYLAND PARIS, vivez la magie !

- 24 & 25 Week-end MARCHÉ DE NOËL EN ALSACE, entre Féeries et Gourmandises

DÉCEMBRE

- 2 Le festival de Noël de DICKENS à Rochester
- 8 Marché de Noël : COLOGNE
- 16 Marché de Noël : REIMS
- 27 LONDRES, en mode bons plans !
- 29 Journée HARRY POTTER, couloisses d'une grande aventure



Samedi 6 Janvier 2018

COQUELLES : « channel outlet store »

15 € TTC
PAR ADULTE

Profitez des soldes d'hiver des magasins d'usine de COQUELLES.

Le prix comprend :
• le transport en autocar



Samedi 13 Janvier 2018

PARIS : journée liberté

39 € TTC
PAR ADULTE

Venez profiter d'une journée en liberté dans la Capitale et faire ce qu'il vous plaira...

Le prix comprend :
• le transport en autocar



Samedi 20 Janvier 2018

ASHFORD designer outlet

55 € TTC
PAR ADULTE

Un centre commercial à 30 mn de FOLKESTONE. Vous y trouverez de grandes marques comme Hugo Boss, Ted Baker, Abercrombie, Guess, Lévis...

Le prix comprend :
• le transport en autocar



Samedi 10 Février 2018

Salon RÉTROMOBILE

49 € TTC
PAR ADULTE

Venez voyager dans le temps ou assouvir votre passion. Rêver, s'extasier, s'informer, investir, aller à la rencontre des artistes, constructeurs, clubs, fédérations, vendeurs de pièces détachées et de miniatures, restaurateurs, marchands d'automobile : tout est permis à Rétromobile.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée au salon



Dimanche 11 Février 2018

CARNAVAL DE BINCHE et ses fameux Gilles !

29 € TTC
PAR ADULTE

Le Carnaval de Binche est un patrimoine vivant exceptionnel, un événement populaire, humain et social hors du commun. Cette manifestation folklorique, issue d'une longue tradition orale, constitue un véritable rite qui donne le sentiment aux participants d'être uniques.

Le prix comprend :
• le transport en autocar

Week-end LONDONNIEN



2 Jours / 1 Nuit les 24 & 25 Février 2018

179 € TTC
PRIX BAMBIN

189 € TTC
PAR ADULTE

Envie d'un break 100% british ? Welcome to London! Ville cosmopolite et unique, Londres est une destination incontournable. Venez découvrir ou redécouvrir cette métropole florissante : monuments emblématiques, musées pour tous les goûts, pause shopping, spectacles en avant-première, sorties nocturnes... Londres n'a pas fini de vous séduire.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• les traversées en Ferry
• l'hébergement base chambre double en hôtel 3* (extérieur de Londres), avec le petit-déjeuner anglais
• la visite guidée panoramique de Londres (en autocar)
• le déjeuner du Jour 2 (hors boisson)

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 8€/personne.

Points de ramassage

- Béthune (parking des Autobus Artésiens)
 - Auchel (Place de la Mairie)
 - Bruay la Buissonnière (Place Marmottan)
- Selon les destinations, possibilité de ramassages
- Arras (Parking Cité Nature, Bd Schumann)
 - Lens (Stade Léo Lagrange, Avenue Raoul Briquet)

Infos Prix

- Forfait bambin (pour les moins de 12 ans) : -5€ sur le prix journée adulte.
- Pour les week-ends, se reporter aux pages brochures.
- Pour les voyages avec nuitée, le prix enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes (avec un maximum de 2 enfants par chambre - disponibilité sur demande).
- Forfait mini-groupes : tarif spécifique pour les groupes constitués à partir de 10 personnes (nous consulter).

Infos horaires sur le site

Pour avoir plus d'informations sur les horaires de départ et de retour depuis votre ville, nous vous invitons à consulter notre site internet ou à prendre contact avec votre conseiller en voyages.

Réservez à tout moment

N'hésitez pas à consulter notre site internet, visible sur www.autobusartesiens.com
De nombreux autres voyages vous y attendent !

Formalités administratives

Pour tous nos voyages, veuillez vous munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Attention la prolongation automatique de 5 ans de la carte d'identité n'est pas valable.

Info brochure groupes

Nos groupes sont considérés à partir de 20 personnes (tarification adaptée et privatisation de l'autocar selon le nombre de personnes) - aussi n'hésitez pas à nous solliciter pour toutes demandes spécifiques ou nous demander notre brochure spéciale groupes.

Confort et sécurité sont nos maîtres-mots

Notre priorité étant votre satisfaction, nous mettons à votre disposition pour le bon déroulé de votre voyage :

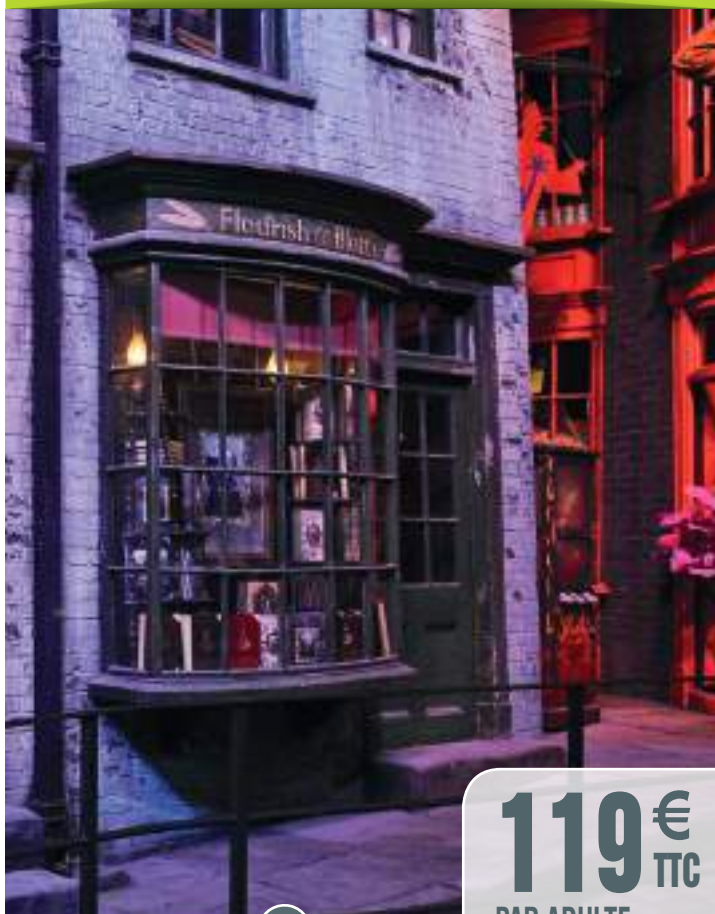
- des conducteurs expérimentés et orientés tourisme,
- nos autocars sont grand tourisme offrant tout l'équipement nécessaire (toilettes, climatisation, liseuses, écran vidéo). Nos autocars sont régulièrement contrôlés.

is!lines

Chers clients, nous sommes heureux de vous annoncer que notre parc autocars de tourisme passe sous le nom commercial d'is!lines, marque dédiée aux transports en autocar du groupe Transdev.

Les autocars, les conducteurs ainsi que toute votre équipe administrative et commerciale restent inchangés, seul le nom apposé sur nos autocars initialement Voyages les Autobus Artésiens est remplacé par «is!lines, les Autobus Artésiens».

Journée HARRY POTTER, les coulisses d'une grande aventure



Vendredi **2** Mars 2018

119 € TTC
PAR ADULTE

Entrez dans la magie d'HARRY POTTER... plateaux de théâtre, costumes et maquettes... Dumbledore, Gryffondor, le Nimbus 2000 d'Harry et le Nimbus 2001 de Draco Malfoy...

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée au musée d'Harry Potter



Samedi **3** Mars 2018

PARIS : JOURNÉE LIBERTÉ

39 € TTC
PAR ADULTE

Venez profiter d'une journée en liberté dans la Capitale et faire ce qu'il vous plaira...

Le prix comprend :
• le transport en autocar



Samedi **3** Mars 2018

Venez plonger et replonger dans les 4 univers du salon : Élevage et ses filières; Les cultures et filières végétales; Jardin et Potager; Produits des Régions de France d'Outre-Mer et du Monde; Services et Métiers de l'Agriculture.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée au salon

SALON DE L'AGRICULTURE, l'évènement agricole de référence !

49 € TTC
PAR ADULTE



Samedi **24** Mars 2018

DISNEYLAND PARIS, vivez la magie !

Nous vous promettons une journée riche en émotions à travers un voyage féérique, remplie d'attractions, de spectacles, de parades. C'est le moment d'avoir des étoiles plein les yeux !

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée sur les 2 parcs

85 € TTC
PAR ADULTE



Samedi **31** Mars 2018

ASTERIX, faites le plein de sensations épiques !

Quand nos Gaulois ne sont pas en train de repousser l'envahisseur, ils ont de quoi s'amuser : 40 attractions, plus folles les unes que les autres pour toute la famille. N'attendez plus et venez nous rendre visite.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée au parc

59 € TTC
PAR ADULTE



Samedi **7** Avril 2018

KEUKENHOF, le paradis des fleurs !

59 € TTC
PAR ADULTE

Avec + de 7 millions de fleurs, Keukenhof est le plus beau parc printanier du monde ! Vous profiterez également de cette journée pour faire un arrêt aux moulins de Kinderdijk, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'entrée au parc



Samedi **14** Avril 2018

BRUGES, la petite Venise du Nord

49 € TTC
PAR ADULTE

Ses collections artistiques, sa douceur de vivre, son aura romantique ou encore son attrait architectural sont quelques un des atouts de la petite Venise du Nord, joyau des Flandres et adresse incontournable de l'Europe occidentale. Notez que le centre historique de Bruges est classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2000, pour ses bâtiments gothiques en brique et ses chefs d'œuvres d'art primitif flamand.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• la balade sur les canaux
• le déjeuner dans une brasserie



Samedi **21** Avril 2018

Les Cerfs Volants à BERCK, «Rencontre entre ciel et sable»

19 € TTC
PAR ADULTE

C'est en 1987, que des fous de cerfs-volants, épris de grands espaces et de nature, se rassemblent sur la plage de Berck-sur-Mer pour faire voler leur « drôles d'oiseaux en toile ». Au fil du vent et des humeurs du temps, toujours plus d'amateurs et de spectateurs jusqu'à devenir l'une des manifestations les plus renommées et l'un des grands rendez-vous mondiaux de la discipline.

Le prix comprend :
• le transport en autocar



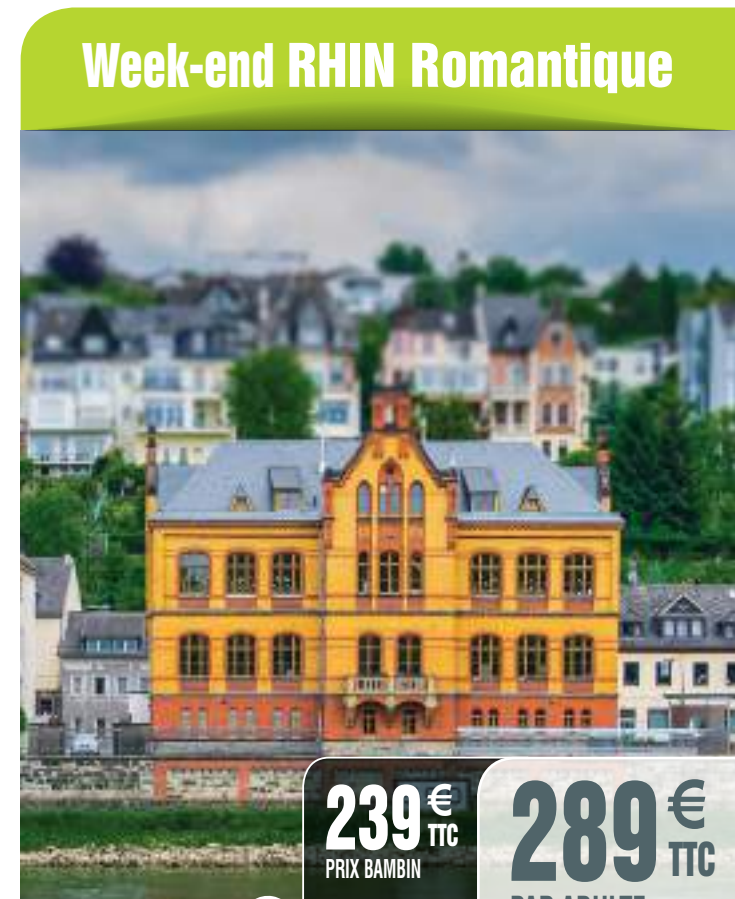
DIMANCHE **22** Avril 2018

PARIS : Musée des arts forains & temps libre sur l'île de la Cité

59 € TTC
PAR ADULTE

Niché au cœur du Quartier de Bercy, ce lieu unique présente des pièces de fêtes foraines anciennes, des objets de spectacle. Temps libre Quartier Latin : le Panthéon, le Palais et Jardins du Luxembourg, le Sénat, l'Hôtel de la Monnaie et le temps d'une balade, rejoignez l'île de la Cité pour admirer les Tours de Notre Dame.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• la visite guidée au Musée des Arts Forains
• le temps Libre sur l'île de la Cité



2 Jours / 1 Nuit les **5 & 6** Mai 2018

239 € TTC
PRIX BAMBIN

289 € TTC
PAR ADULTE

Un incontournable et grand classique : le Rhin Romantique avec la Lorelei, la fameuse roche de la sirène Lore. Une succession de majestueux paysages, de fières forteresses entourées de vignobles, de villes phares à découvrir sans attendre.

Le prix comprend :
• le transport en autocar
• l'hébergement en hôtel 3* base chambre double
• la pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J2 dont un dîner en musique dans la Drosselgasse (1 boisson par repas)
• la visite du Musée de la Musique
• la visite d'une cave et dégustation de 3 vins
• la croisière sur le Rhin de Rüdesheim à Coblenze avec déjeuner à bord
• la visite guidée hors entrées de : Coblenze (±2h)

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 12%/personne.



Mardi 8 Mai 2018

Diffuser les grandes innovations et petites curiosités du monde qui rendent le quotidien plus beau, l'utile plus agréable et la vie des citadins plus savoureuse... telle est la mission de la Foire de Paris !

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au salon

FOIRE DE PARIS : une expérience shopping unique !

50 € TTC
PAR ADULTE



Dimanche 13 Mai 2018

Quand nos Gaulois ne sont pas en train de repousser l'envahisseur, ils ont de quoi s'amuser : 40 attractions, plus folles les unes que les autres pour toute la famille. N'attendez plus et venez nous rendre visite.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au parc

ASTERIX, faites le plein de sensations épiques !

59 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 19 Mai 2018

Journée parisienne avec un déjeuner au Hard Rock Café, qui sera suivi de la visite du Musée Grévin.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au Musée Grévin
- le déjeuner au Hard Rock Café, boisson incluse
- le temps libre dans Paris

PARIS : Grévin & Hard Rock Café

75 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 16 Juin 2018

59 € TTC
PAR ADULTE

Venez à la rencontre de la vraie nature et de ce qu'elle a de plus magique à vous offrir. Les miracles géologiques d'une des plus belles grottes d'Europe. Les paysages spectaculaires d'un Domaine préservé de 250 ha, entièrement dédié à la sauvegarde des espèces sauvages. Une visite classée 3 étoiles au Guide Michelin.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au parc - PassHan

HONFLEUR, au coeur de la célèbre cité millénaire...



Samedi 23 Juin 2018

75 € TTC
PAR ADULTE

Connue comme étant la cité des peintres et de l'impressionnisme, Honfleur est un joyau de Normandie. Nombreux ont été ceux qui furent séduits par cette ville portuaire et ce n'est pas Claude Monnet qui aurait dit le contraire.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- le déjeuner, boisson incluse
- la promenade en mer



Samedi 30 Juin 2018

Pour sa beauté et sa diversité le jardin de SISSINGHURST dans le KENT fait partie des jardins les plus célèbres d'Angleterre et vaut bien le détour / temps libre à CANTERBURY pour shopping d'été.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée des jardins
- le temps libre à Canterbury

FILONS À L'ANGLAISE : jardin & shopping dans le KENT

69 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 7 Juillet 2018

Les Grandes Eaux Musicales permettent de profiter, en une promenade, de l'extraordinaire beauté des jardins du Château de Versailles, des fontaines et des musiques qui les ont autrefois animés.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- la Sérénade Royale
- le spectacle des Grandes Eaux Nocturnes



VERSAILLES, les Grandes Eaux Nocturnes

79 € TTC
PAR ADULTE



Dimanche 29 Juillet 2018

Depuis 1975, l'avenue des Champs-Élysées est devenue le nec plus ultra pour les meilleurs sprinteurs du monde. Après trois semaines de course, les coureurs arrivent enfin à Paris, pour la traditionnelle arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées. Qui l'emportera au terme de cette ultime étape ?

Le prix comprend :

- le transport en autocar

TOUR DE FRANCE, sur les traces du Maillot jaune !

39 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 4 Août 2018

Vous aimez les montagnes russes palpitantes, les attractions enchanteresses ou les extraordinaires spectacles du parc ? Tout le monde trouvera son compte à Efteling. Découvrez le plus grand parc d'attractions des Pays-Bas. Un parc unique en pleine nature.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au parc

EFTELING : un univers enchanté !

59 € TTC
PAR ADULTE



Week-end ZOOPARC DE BEAUVAL et CLOS LUCÉ

les 21 & 22 Juillet 2018 2 Jours / 1 Nuit

249 € TTC
PAR ADULTE

229 € TTC
PRIX GAMBIN

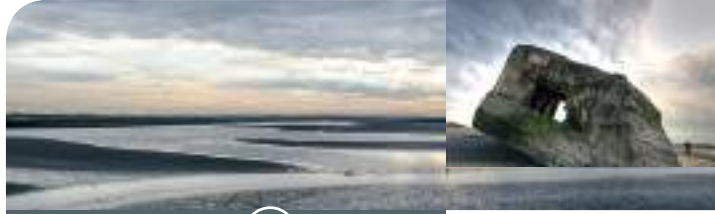
Le temps d'un week-end, nous vous proposons de déguster du vin chez un vigneron Tourangeau, partir à la découverte de la dernière demeure de Léonard de Vinci, et vous envoler pour l'Afrique, l'Océanie, l'Asie en parcourant le célèbre ZooParc de Beauval qui a célébré en 2017, la naissance d'un bébé panda !

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- la visite d'une cave et dégustation
- les repas : déjeuner et dîner du J1 (1 boisson incluse), et petit-déjeuner du J2
- l'entrée au Clos Lucé
- l'hébergement en base chambre double, hôtel 2*
- l'entrée au ZooParc de Beauval
- la taxe de séjour

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 10% personne.

VALLOIRES & SAINT-VALERY-SUR-SOMME



Samedi 11 Août 2018

Découverte de l'Abbaye Cistercienne du XVIIIème siècle et des Jardins de Valloires, magnifique parc paysager de roses et d'arbustes rares. Déjeuner à Saint-Valéry-sur-Somme. Après-midi libre.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- la visite guidée des Jardins de Valloires
- le déjeuner, boisson incluse
- le temps libre à Saint Valéry Sur Somme

59 € TTC
PAR ADULTE



LONDRES,
en liberté !

Mercredi 15 Août 2018

Londres : tour panoramique et temps libre.

Le prix comprend :

- le transport en autocar

59 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 25 Août 2018

Plongez dans un véritable domaine de 65 hectares qui abrite des bouts de mondes, des jardins et des animaux, réunis parmi les univers des hommes dans toutes leurs diversités et leurs richesses culturelles et spirituelles. Eléphants, girafes, rhinocéros, lémuriers, orang-outan, pandas géants, koalas, ...n'attendent que vous.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au parc

PAÏRI DAÏZA,
en pleine nature !

59 € TTC
PAR ADULTE

LE SOUFFLE DE LA TERRE : émerveillement garanti !



Samedi 8 Septembre 2018

Partagez l'Esprit de la Picardie, 2000 ans d'Histoire de la Picardie contée en 38 tableaux par 750 bénévoles accompagnés de 35 cavaliers.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- le dîner sous chapiteau
- le spectacle, son et lumière

65 € TTC
PAR ADULTE

Sur les rives d'AMSTERDAM



Samedi 22 Septembre 2018

Amsterdam est l'une des petites villes les plus extraordinaires du monde. De ses canaux à ses musées mondialement célèbres en passant par ses multiples curiosités et richesses historiques, Amsterdam est l'une des capitales européennes les plus romantiques et les plus surprenantes.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- la balade sur les canaux

59 € TTC
PAR ADULTE

LA CHAMPAGNE : un terroir pétillant et authentique



Samedi 29 Septembre 2018

Balade commentée en petit train à la découverte du travail de la vigne - Visite d'une cave de Champagne et dégustation - déjeuner - croisière sur la Marne.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- la balade en petit train dans les vignobles
- la visite d'une cave et dégustation
- le déjeuner, boisson incluse + la croisière sur la Marne

79 € TTC
PAR ADULTE

«l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération».

LE MONDIAL DE L'AUTOMOBILE, fête ses 120 ans !



Dimanche 7 Octobre 2018

Le Mondial de l'automobile se réinvente totalement pour cette édition 2018. Parmi les nouveautés, des nocturnes, des supercars à l'honneur, un focus sur les nouvelles mobilités ou bien encore le retour de la moto. Une belle façon de relancer l'évènement, qui fêtera alors ses...120 ans !

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au salon

55 € TTC
PAR ADULTE



Week-end EUROPA PARK
le plus européen
des parcs d'attractions !



2 Jours / 1 Nuit les 27 & 28 Octobre 2018

275 € TTC
PRIX BAMBIN

295 € TTC
PAR ADULTE

Envie de faire un séjour dans le meilleur parc de loisirs du Monde....

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- les 2 jours d'entrée sur le Parc
- l'hébergement en base chambre double hôtel 4* avec le petit-déjeuner

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 12^e personne.



Samedi 3 Novembre 2018

7 attractions à grands frissons, 14 pour toute la famille, et 16 uniquement pour les enfants, il y en aura pour tous les goûts !

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée au parc

WALIBI, ça décoiffe !

55 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 10 Novembre 2018

Dans un tout nouveau cadre, vous découvrirez les fameuses traditions culinaires brésiliennes sur des rythmes de Salsa, Samba et Lambada.

Ainsi, sous vos yeux, tout le folklore brésilien s'enchaîne de manière spectaculaire, jusqu'à la célébration du plus fantastique carnaval au monde qui vous entraînera sur la piste de danse.

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- le dîner, boissons incluses
- le spectacle et la soirée dansante

BRASIL TROPICAL,
le plus grand
cabaret
brésilien
à Paris !

149 € TTC
PAR ADULTE



Samedi 24 Novembre 2018

Nous vous promettons une journée riche en émotions à travers un voyage féérique, remplie d'attractions, de spectacles, de parades. C'est le moment d'avoir des étoiles plein les yeux !

Le prix comprend :

- le transport en autocar
- l'entrée sur les 2 parcs

DISNEYLAND
PARIS,
vivez la
magie !

95 € TTC
PAR ADULTE

Week-end MARCHÉ DE NOËL EN ALSACE entre Féeries et Gourmandises



Samedi **8** *Décembre 2018*

55 €TTC
PAR ADULTE

Dimanche **16** *Décembre 2018*

29 €TTC
PAR ADULTE

269 €TTC
PRIX BAMBIN

289 €TTC
PAR ADULTE

2 Jours / 1 Nuit **les 24 & 25** *Novembre 2018*

Si les marchés de Noël fleurissent un peu partout, ils ne seront jamais aussi gais, chaleureux, féeriques et colorés qu'en Alsace. Aussi bien à Strasbourg qu'à Colmar et dans les villages typiques de la route des vins, ils sont un régal pour petits et grands aussi bien pour les yeux que pour les papilles.

- Le prix comprend :**
- le transport en autocar
 - l'hébergement en base chambre double, en hôtel 2/3*
 - la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 2, le 1/4 de vin aux repas + café aux déjeuners
 - la visite guidée (hors entrées) de Strasbourg
 - le temps-libre sur les marchés de Noël (Strasbourg, Colmar et Riquewhir)

Pensez à souscrire une assurance annulation pour 12€/personne.

Le festival de Noël de DICKENS à Rochester




Dimanche **2** *Décembre 2018*

59 €TTC
PAR ADULTE

L'espace d'une journée pleine d'éclat, célébrez Charles Dickens tout en vous amusant et en vous instruisant. Cet événement unique vous ramène dans l'ambiance de Noël de l'époque Victorienne, de cet écrivain britannique.

- Le prix comprend :**
- le transport en autocar

La féerie des Marchés de Noël



Samedi **8** *Décembre 2018*

55 €TTC
PAR ADULTE

REIMS



Dimanche **16** *Décembre 2018*

29 €TTC
PAR ADULTE

Le prix comprend :

- le transport en autocar

LONDRES, en mode bons plans !



Jeudi **27** *Décembre 2018*

59 €TTC
PAR ADULTE

Si Paris est «la» capitale de la mode, Londres l'est aussi à sa manière : celle d'une mode tout à la fois chic et extravagante. Cependant, les prix pratiqués par les boutiques anglaises sont très élevés. Réjouissez-vous : les soldes n'en sont que plus extraordinaires, alors n'attendez plus et venez « shopper » avec nous !

- Le prix comprend :**
- le transport en autocar

Journée HARRY POTTER, les coulisses d'une grande aventure



Samedi **29** *Décembre 2018*

119 €TTC
PAR ADULTE

Entrez dans la magie d'HARRY POTTER... plateaux de théâtre, costumes et maquettes... Dumbledore, Gryffondor, le Nimbus 2000 d'Harry et le Nimbus 2001 de Drago Malfoy...

- Le prix comprend :**
- le transport en autocar
 - l'entrée au musée d'Harry Potter

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE (A lire absolument avant toute inscription)

Objet : Les présentes conditions particulières de vente ont pour objet de régir les droits et obligations de la société Les Autobus Artésiens, S.A.S de 516 256,00€ Euros, dont le siège social est sis à Béthune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 571 723 014, dans le cadre de la vente de toutes les prestations de tourisme qu'elle offre à un client privé ou professionnel, ci-après dénommé « le client ». A défaut de contrat conclu entre Les Autobus Artésiens et le client ou de conditions générales ou particulières d'achats expressément acceptées par Les Autobus Artésiens, les prestations réalisées sont soumises aux présentes conditions générales et particulières. En conséquence, toute prestation de service fournie par Les Autobus Artésiens implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales et particulières. Les catalogues, prospectus ou autre document publicitaire n'ayant aucune valeur contractuelle. Les Autobus Artésiens est immatriculée auprès d'Alout France – LICENCE N°IM 062120007. La société Les Autobus Artésiens est habilitée tourisme selon les conditions prévues aux articles L211-1 et suivants du code du tourisme.

Les prix Les prix affichés sont indiqués en euros (€) et s'entendent par personne, sauf mention contraire. Les prestations incluses dans les prix sont toujours mentionnées sous chaque programme de voyage. Nos prix sont établis au 20 octobre 2017. Toutefois, ces prix sont révisibles en cas d'augmentation du baril du pétrole, coût de la vie ou autres taxes. Ne sont jamais inclus dans nos prix (sauf mention contraire) - Le supplément chambre individuelle - Les pourboires, boissons et dépenses personnelles - Les assurances - Les droits d'entrée sur sites ou musées Réduction groupes : A partir de 10 personnes adultes inscrites sur un même contrat, une réduction est appliquée sur les voyages en autocar (nous consulter pour plus de renseignements).

Réduction enfants : - Pour les bébés de moins de 2 ans sera facturé un montant forfaitaire de 20% du prix adulte, afin qu'ils bénéficient d'un siège dans l'autocar. Ils devront voyager dans un siège bébé adapté (à fournir par le client). - Les enfants de moins de 12 ans bénéficient d'une réduction de 5€ sur les voyages à la journée - Pour les formules week-ends, tarification adaptée se reporter aux pages brochures. Réserve : Toute inscription doit être obligatoirement faite par écrit et entraînera l'établissement d'un contrat qui ne pourra être valable que signé et accompagné du versement de la totalité du prix pour les excursions d'une journée et d'un acompte de 30% du prix pour les offres week-ends. Le solde devra être versé impérativement et au plus tard 21 jours avant le départ sous peine d'annulation à la charge du client.

Formalités Tout voyageur (y compris enfants et bébés) devra être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, selon la destination. Les mineurs se rendant à l'étranger sans leurs parents, devront, de plus, être en possession d'une autorisation de sortie du territoire valide, délivrée par la mairie ou le commissariat de police de leur lieu de domicile. Les ressortissants étrangers sont priés de contacter les autorités compétentes. Places dans l'autocar Les places sont attribuées dans l'ordre des inscriptions, selon un « plan de car standard » qui pourrait être modifié en cas de nécessité. La mise en place d'un autre car pourrait modifier en partie le placement des participants, de même que la répartition du ramassage sur l'axe principal. Nous nous réservons le droit de gérer au mieux ces critères jusqu'à 8 jours avant le départ. Si vous souhaitez réserver une place précise dans le car, merci de le préciser à la réservation (si disponible).

Bagages Chaque participant peut voyager avec une valise de dimensions normales. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol, sans effraction des véhicules. Horaires et itinéraires Tous les horaires, itinéraires mentionnés dans cette brochure peuvent être modifiés sans avis préalable. Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, et dans l'intérêt de nos voyageurs, de modifier à tout instant les itinéraires et programmes. Les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils seront respectés dans la mesure du possible. Dans le cas où nous serions obligés de modifier notre programme, en cas de force majeure, cas fortuits ou faits de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat de voyage, le voyageur ne bénéficiera que du remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Le simple remboursement de la somme décline l'organisateur de tout engagement et l'exempte de toute indemnité.

Visites Les visites de villes mentionnées dans les programmes se font en autocar, sauf mention contraire. Les programmes incluant une visite de site le précisent dans la rubrique « Inklus ». Hébergement Tous nos hôtels sont sélectionnés parmi les meilleurs dans leur catégorie. Les classifications des hôtels sont indiquées en nombre d'étoiles, selon les normes locales du pays d'hébergement. Le prix du voyage est calculé sur la base d'une chambre double (deux personnes partageant la même chambre). Le supplément chambre individuelle ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons l'obtenir chez l'hôtelier. Les noms des hôtels ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Mais dans tous les cas, la catégorie sera respectée.

Annulation/modification du fait de l'organisateur Les départs sont assurés avec un minimum de 30 participants. Tout voyage ne réunissant pas ce nombre de participants sera annulé par nos soins. Cette décision sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de départ. Les clients concernés seront intégralement remboursés par le voyageur, sans aucun frais applicable. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'annulation ou de modification du voyage pour des raisons de force majeure, de type Grève – Attentat - Tremblement de Terre - Conditions climatiques exceptionnelles, ou autres. Modification par le voyageur : Toute modification par le voyageur entraînera des frais de 10€ par dossier.

Frais d'annulation : 1) Pour les voyages d'un jour : Quelle que soit la date d'annulation, il sera retenu une somme forfaitaire de 20 € par personne. Attention, des conditions particulières peuvent s'appliquer pour les Concerts. 2) Pour les voyages de deux jours et plus : En cas d'annulation à plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu une somme forfaitaire (non prise en charge par l'assurance) de 30 € par personne. Ne seront pas remboursés les frais de dossier et primes d'assurance. • De 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage • De 20 à 08 jours avant le départ: 50 % du prix du voyage • De 07 à 02 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage • La veille du départ: 90 % du prix du voyage • Non-présentation le jour du départ : 100 % du prix du voyage Assurances annulation : Nous vous proposons, pour tous nos voyages week-ends, de profiter d'une garantie annulation souscrite auprès de Mondial Assistance (information du montant à retrouver dans les pages brochures). Cette garantie doit obligatoirement être souscrite lors de la réservation et vous permet d'être remboursé du montant de votre voyage dans les cas tels que : maladie, accident ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille ; dommages graves à l'habitation de l'assuré ; convocation pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage universitaire ; licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle. Carnet de voyage : - Celui-ci vous sera remis avant votre départ il comprendra : une convocation avec l'heure et le lieu de départ, un programme du voyage définitif, un dépliant de l'hôtel (si disponible). Réclamations : Pour toute réclamation sur votre voyage, veuillez l'adresser dans le mois suivant votre retour par courrier à l'agence ayant effectué la réservation. Responsabilité civile professionnelle : Risques couverts et montant des garanties souscrites : limite des garanties 36500 euros par sinistre et pour l'année d'assurance. Franchise de 10% par sinistre, minimum de 533 euros, maximum 1524 euros. La garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré à l'occasion des opérations définies aux articles L211-1 et suivant du code du tourisme. Pour les déplacements à l'étranger, nous vous conseillons fortement de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les établissements habilités tourisme et leur clientèle sont fixées par les dispositions du code du tourisme ci-après reproduites. Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. Article R211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2. Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification

peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat. Article R211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le demier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les conditions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ; 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée. Article R211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. Article R211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
- un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ;
- toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Article R211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé

de réception ; l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4. En cas de transport aérien prévu dans le voyage : Article L211-15 : Lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, le vendeur doit, sauf impossibilité dûment justifiée, proposer à l'acheteur des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies. Le vendeur prend à sa charge les suppléments de prix qui en résultent ou rembourse la différence de prix entre les prestations prévues et fournies. Si l'acheteur n'accepte pas la modification proposée, le vendeur doit lui procurer les titres de transport nécessaires à son retour, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'acheteur pourrait prétendre. Article L211-16 : Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Article L211-17 : L'article L. 211-16 ne s'applique pas aux personnes physiques ou morales pour les opérations de réservation ou de vente, conclues à distance ou non, n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L. 211-2, relatives soit à des titres de transport aérien, soit à d'autres titres de transport sur ligne régulière. Article L211-18 : - I. - Les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 211-1 sont immatriculées au registre prévu au a de l'article L. 141-3. II. - Afin d'être immatriculées, ces personnes doivent : a) Justifier, à l'égard des clients, d'une garantie financière suffisante, spécialement affectée au remboursement des fonds reçus au titre des forfaits touristiques et de ceux des services énumérés à l'article L. 211-1 qui ne portent pas uniquement sur un transport. Cette garantie doit résulter de l'engagement d'un organisme de garantie collective, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance établis sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'une société de financement. Elle doit couvrir les frais de rapatriement éventuel. Le remboursement peut être remplacé, avec l'accord du client, par la fourniture d'une prestation différente en remplacement de la prestation prévue. Cette prestation différente proposée par l'organisme de garantie financière ne requiert pas, en situation d'urgence, l'accord exprès du client, dès lors que sa mise en œuvre n'entraîne pas une modification substantielle du contrat ;

- b) Justifier d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle ;
- c) Justifier, pour la personne physique ou pour le représentant de la personne morale, de conditions d'aptitude professionnelle par : -la réalisation d'un stage de formation professionnelle d'une durée minimale définie par décret ; -ou l'exercice d'une activité professionnelle, d'une durée minimale fixée par décret, en rapport avec les opérations mentionnées au I de l'article L. 211-1 ou avec des prestations d'hébergement touristique ou de transport touristique ; -ou la possession d'un diplôme, titre ou certificat mentionné sur une liste fixée par arrêté pris par les ministres chargés du tourisme, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. III.-Ne sont pas tenus de satisfaire aux conditions prévues au I et II :

- a) Les associations et organismes sans but lucratif qui n'ont pas pour objet l'organisation de voyages ou de séjours et qui ne se livrent à ces opérations qu'à l'occasion de leurs assemblées générales ou de voyages exceptionnels, liés à leur fonctionnement et qu'ils organisent pour leurs adhérents ou ressortissants ;
- b) Les associations et organismes sans but lucratif appartenant à une fédération ou une union déclarée s'en portant garantes à la condition que ces dernières satisfassent aux obligations mentionnées au I et II ;
- c) Les associations et organismes sans but lucratif organisant sur le territoire national des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif conformément à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles ou ceux gérant des villages de vacances ou des maisons familiales agréées, dans le cadre exclusif de leurs activités propres, y compris le transport lié au séjour.